



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 29 novembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 novembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Stéphane Vannucci à Laurent Marcangeli, Charles Voglimacci à Nicole Ottavy, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Annie Costa-Nivaggioli, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Isabelle Falchi à Annie Sichi, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Muriel Piera à Caroline Corticchiato, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

**Etaient absents :**

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Basiliu Moretti, Sébastien Deliperi

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211129-2021\_302-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2021

Affichage : 03/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 29 novembre 2021**

**Délibération N° 2021/302**

**Programme 2022 Recherche et Edition Palais Fesch**

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

La programmation culturelle du Palais Fesch-musée des Beaux-arts revêt un intérêt public, elle est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir des différents publics.

### **- 1. Activités scientifiques, enseignement, recherches**

L'importance de la collection du cardinal Fesch, la plus grande jamais constituée, n'est plus à démontrer. La ville d'Ajaccio a le devoir de la faire découvrir au reste du monde. 1500 tableaux environ sont parvenus en Corse, mais le cardinal possédait en tout 16 000 peintures, dont des œuvres des plus grands artistes italiens, français, flamands et hollandais allant du XIV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles et dont un nombre important compte parmi les chefs-d'œuvre des plus grands musées, des musées du Vatican, du J-P Getty de Los Angeles, de Londres, de Dublin, d'Amsterdam... L'Abonnement à l'ICOM fait aussi partie de la recherche et de l'adhésion du musée des beaux-arts au réseau international des musées de l'UNESCO.

#### **Editions scientifiques autour des recherches de la collection Fesch**

Le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts est un lieu de recherche sur la collection Fesch et sur le collectionnisme en général. Le musée a la volonté d'éditer les recherches menées grâce à Madame Carole Blumenfeld. Un premier ouvrage sera édité dans ce cadre, l'année 2022 verra le premier opus édité.

Dans le cadre de la diffusion et de la recherche scientifique autour des collections des musées de la ville d'Ajaccio les recherches de Madame Blumenfeld sont inédites et permettront de parachever l'étude scientifique de la collection Fesch tout en permettant la mise à disposition de l'intégralité des recherches. La recherche porte sur la reconstitution de la collection Fesch elle-même, en s'attachant à documenter en amont la provenance des tableaux du cardinal. La recherche se fait essentiellement à partir de documents d'archives, tels que catalogues de ventes, correspondances ou inventaires de collections

Le rendu de ces recherches fera l'objet d'une présentation au Palais Fesch-musée des Beaux-Arts, ainsi qu'une mise en ligne.

### **- 2 La Documentation**

Le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts, lieu de recherche scientifique, met à disposition des chercheurs et du public l'unique bibliothèque d'histoire de l'art en Corse. Dans cette optique, le musée a donné un rôle majeur à sa documentation.

Grâce aux importantes campagnes d'acquisitions et à différentes donations, le nombre d'ouvrages à la disposition du public ne cesse de s'accroître (pas loin de 10 580 aujourd'hui, grâce à la récente donation de la bibliothèque napoléonienne Guy Godlewski et au Prix du Livre d'Art).

La documentation propose un fonds regroupant les dernières publications scientifiques françaises et étrangères et le musée est abonné à toutes les revues scientifiques portant sur l'histoire de l'art et le secteur napoléonien, permettant aux étudiants et amateurs de mener des recherches en Corse. La bibliothèque du musée s'est aussi portée acquéreur d'un grand nombre de publications sur le collectionnisme, le musée étant voué à devenir un centre de recherche sur le collectionnisme en tant que souvenir de la plus grande collection jamais constituée.

Les acquisitions d'ouvrages et les abonnements scientifiques doivent être pérennisés afin que la documentation – bibliothèque reste en phase avec l'actualité de l'histoire de l'art, la recherche napoléonienne et le patrimoine corse.

- Abonnement CLIC France 2022.

Le CLIC France est la principale plateforme francophone de veille, de réflexion, de mutualisation et de partage des **bonnes pratiques dans le domaine du numérique muséal et patrimonial**.

L'adhésion 2022 du Palais Fesch musée des Beaux-arts, au Club Innovation et Culture France, lui permet de rejoindre un réseau international de professionnels des institutions culturelles et patrimoniales intéressés par les problématiques du numérique.

## **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

### **CONSIDERANT**

Que la programmation relative à la recherche et à la documentation du Palais Fesch-musée des Beaux-arts répond aux missions fondamentales du musée énoncées dans le code du Patrimoine Livre IV.

**D'autoriser Monsieur Le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette programmation et son plan de financement ci dessous et détaillé en annexe.

**Programmation scientifique : 38 000 € TTC**

**Participation part Ville : 22 160 €**

**Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 15 830 €**

**Monsieur Le Maire** à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

**Monsieur Le Maire** à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation tant en numéraire qu'en nature ;

**De préciser** que le budget relatif à cette programmation (cf. annexe détaillée) sera proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2022 en dépenses chapitre 011 fonction 322, ligne 6182, 6226, 6065, 611 et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code du Patrimoine, Livre IV, Titre IV et V, modifié par la Loi 2016-925, du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 novembre 2021,

### **Considérant**

Que la programmation relative à la recherche et à la documentation du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts répond aux missions fondamentales du musée énoncées dans le code du Patrimoine Livre IV.

Aussi les activités scientifiques d'enseignement et de recherches sont fondamentales. Ces activités verront l'édition scientifique d'un ouvrage autour des recherches de la collection Fesch. La

documentation ouverte au public continuera de développer son fond d'ouvrages. L'abonnement à ICOM réseau international des musées et à CLIC France, principale plateforme francophone de veille, de réflexion, de mutualisation et de partage des bonnes pratiques dans le domaine du numérique muséal et patrimonial sera maintenue.

#### AUTORISE

**Monsieur Le Maire** à signer tous les documents relatifs à cette programmation et son plan de financement ci dessous et détaillé en annexe.

**Programmation scientifique : 38 000 € TTC**

**Participation part Ville : 22 160 €**

**Participation Collectivité de Corse (50%HT) : 15 840 €**

**Monsieur Le Maire** à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

**Monsieur Le Maire** à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation tant en numéraire qu'en nature ;

#### DIT

que le budget relatif à cette programmation (cf. annexe détaillée) sera proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2022 en dépenses chapitre 011 fonction 322, ligne 6182, 6226, 6065, 611 et en recettes chapitres 70 / 74 / 13 ;

#### VOTE

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

